

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 29 avril 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESSPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann		A		
LE CLANCHE Fanny		A		
MICHEL Cassandre			E	Monique KLAASSEN
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique			E	Delphine DAIRIN
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain			E	Aurélien HOULETTE
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 15

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Travaux de voirie impasse de la croix de Beauvais
- Règlement de frais associés à un bien communal
- Tarification pour la Grange aux Dîmes
- Achat parcelles rue du Chanoine Lanier (révision)

Informations diverses,

Questions diverses.

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 25 Mars 2025)

- Accepter dons et legs 8 000 € pour les travaux de l'église de St Aubin
- Autoriser le renouvellement d'adhésion aux associations dont la commune est membre adhésion à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)

Travaux de voirie impasse de la croix de Beauvais

Des travaux doivent être envisagés impasse de la Croix de Beauvais, ce chemin étant régulièrement inondé en cas de pluie.

C'est un chemin en tout venant très dégradé, l'assainissement pluvial est inexistant et cela entraîne la formation d'ornières le long du chemin en cas de fortes pluies.

Le service Voirie de l'agglomération préconise :

- Création d'un assainissement pluvial avec grille avaloir et rejet dans le fossé existant
- Mise en place d'un caniveau CC2 de 50 cm de large pour reprendre les eaux de surface
- Reprofilage de la chaussée en Grave Naturelle non Traitée de granulométrie 0/31,5
- Reprise de la couche de roulement en enduit bi-couche (scénario 1) ou en enrobé (scénario 2)

Pour un budget prévisionnel de :

- Scénario n°1: Couche de roulement en enduit bi-couche : 33 000 € TTC
- Scénario n°2: Couche de roulement en enrobé : 39 500 € TTC

Le conseil s'accorde sur le fait que les travaux peuvent être effectués à moindre coût : ajouter des buses, et le laisser empierré en ajoutant du tout-venant.

Les riverains doivent procéder à l'épanchement de leur trop-plein, en sortie de drains, vers le fossé.

Le conseil vote un accord pour les travaux, avec une révision du projet en ce sens.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 15

Règlement de frais associés à un bien communal

A la demande de la Trésorerie, Mme le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de régler les frais associés au Bien Sans Maître (prise en charge du montant des inscriptions hypothécaires).

L'hypothèque, incluant les impôts fonciers et la taxe d'habitation de 2025, se monte à : 37 959 € de taxes foncières et d'habitation.

Le Conseil autorise Madame le Maire à régler l'ensemble des frais liés à la levée d'hypothèque sur ce bien devenu communal.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 15

Tarifification pour la Grange aux Dîmes

Lors des expositions nous mettons du matériel à disposition des artistes. Ce matériel représente un investissement parfois important pour la Commune. Nous avons notamment acheté cette année dix nouveaux panneaux d'exposition.

Madame le Maire propose de facturer les exposants/utilisateurs en cas de détérioration dudit matériel comme suit :

- Cimaise → 12€
- Panneau d'exposition → 550€

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 15

ACHAT DE LA PARCELLE – AB 0225 - RUE DU CHANOINE LANIER (Délibération complémentaire à la délibération n°2025-18 du 25 mars 2025)

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration de l'îlot Hermilly, la commune doit se porter acquéreur de la parcelle AB 0225 pour un montant fixé à 17 600 €.

Suite à la demande expresse du notaire, Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à régulariser les actes et signer tous documents nécessaires à l'acquisition.

Madame le Maire indique que le vendeur est expressément dispensé de fournir les diagnostics techniques prescrits compte tenu du projet de démolition des bâtiments par la commune.

La commune prendra à sa charge si nécessaire tous les documents et études afin de procéder à la démolition.

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 15

ACHAT DE LA PARCELLE – AB 0226 - RUE DU CHANOINE LANIER (Délibération complémentaire à la délibération n°2025-19 du 25 mars 2025)

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration de l'îlot Hermilly, la commune doit se porter acquéreur de la parcelle AB 0226 pour un montant fixé à 3 000 €.

Suite à la demande expresse du notaire, Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à régulariser les actes et signer tous documents nécessaires à l'acquisition.

Madame le Maire indique que le vendeur est expressément dispensé de fournir les diagnostics techniques prescrits compte tenu du projet de démolition des bâtiments par la commune.

La commune prendra à sa charge si nécessaire tous les documents et études afin de procéder à la démolition.

Accord du Conseil à l'unanimité					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	0	Nb de voix POUR :	15

Informations diverses

- Un des agents en contrat CDD n'a pas souhaité renouveler son contrat.
- Info pour les Perreaux : prochain dépôt du permis de construire.
- Effectifs école : 152 élèves attendus pour la rentrée 2025

- Les membres du conseil sont invités à l'inauguration de l'exposition : Les jours d'après, le 8 mai, à partir de 11h. Elle se prolongera jusqu'au 14 mai, à la Grange à Dîmes.

Questions diverses